

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Sandrine PASSEBON, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Cécile DROUET (Pouvoir donné à Jacqueline GATTEPAILLE), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER).

Absents : Mathieu BERARD, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Valérie MARSAULT

OBJET : Soutien aux animations

Le Maire expose.

Par délibération du 2 juin 2023, le conseil municipal a décidé d'approuver le principe d'un soutien ponctuel à des animations particulières (projet d'intérêt général et répondant à un intérêt local) par le biais de subventions exceptionnelles à la demande d'associations, à l'initiative d'événements fédérateurs.

Dans ce contexte, le Maire présente à l'assemblée les demandes de soutien ponctuel aux animations par le versement de financements exceptionnels, examinées par la commission « Échiré : Terre d'Avenir » comme suit :

| ASSOCIATIONS | PROPOSITIONS Subvention exceptionnelle (en euros) |
|---|--|
| Actigym Echiré St-Maxire | 320 |
| E.S-G Running | 96 |
| La Fraternelle | 300 |
| Les Amis du château de Coudray-Salbart | 600 |

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver les propositions ci-dessus et le versement des subventions exceptionnelles mentionnées au titre du soutien aux animations apporté aux associations désignées.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 7 juin 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Valérie MARSAULT

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 12 JUIN 2024
Notifié ou publié le : 12 JUIN 2024